



**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

À DROIT DE CITÉ CETTE SEMAINE  
**POUR OU CONTRE LA TENUE D'ÉLECTIONS PARTIELLES QUAND UN DÉPUTÉ CHANGE D'ALLÉGEANCE POLITIQUE?**

Montréal, le 11 février 2014 – Ce mercredi 12 février à **Droit de Cité**, l'émission de débats diffusée devant public tous les mercredis à 19 h, sur les ondes de CIBL 101,5 Montréal, le thème de la joute oratoire est : Pour ou contre la tenue d'élections partielles quand un député change d'allégeance politique??

**L'animatrice** : Anne-Marie Kirouac

**Les membres du jury** : M<sup>e</sup> Marius Gauthier, membre du Barreau du Québec, Jean Rémillard, spécialiste des technologies vertes et communicateur, et Jonathan Lesage, administrateur de la société universitaire de débat intercollégiale (SUCDI).

**Les équipes** : Patrice Labonté, étudiant en droit, et Clara Leroy, étudiante en sciences politiques et philosophie, à l'Université de Montréal, affrontent Amal Azouz, étudiante à la maîtrise en sciences politiques, et Tristan Gutierrez Garcia, étudiant au baccalauréat en sciences politiques, à l'Université de Montréal.

**L'invitée-expert** : Diane Éthier, professeur de sciences politiques à l'Université de Montréal.

L'émission **Droit de Cité** est coproduite par la station CIBL 101,5 Montréal, le Barreau du Québec et la Clinique juridique Juripop, en partenariat avec le magazine Faits et causes.

**Contexte du thème de cette semaine**

En septembre 2013, Maria Mourani, députée du Bloc Québécois, a reçu un ultimatum : délaissier son rôle de porte-parole auprès du collectif Les Indépendantistes pour une laïcité inclusive (IPLI) ou quitter le caucus du Bloc, ce qu'elle a fait. Peu de temps après, elle a annoncé sa rupture avec le mouvement souverainiste, indiquant qu'elle siègerait dorénavant comme indépendante.

Le site du Parlement du Canada répertorie 255 députés qui, depuis 1867, ont changé d'affiliation politique pendant une législature ou qui ont été élus membre d'un parti et ensuite élus par un autre parti.

Alors que certains défendent le « droit de changer d'idée », d'autres croient qu'il s'agit d'une trahison à l'endroit des citoyens et plusieurs projets de loi visant à sévir contre les transfuges et les démissions ont été présentés au provincial et au fédéral.

L'émission **Droit de Cité**, peut être entendue tous les mercredis de 19 h à 20 h sur les ondes de CIBL 101,5, et être réécoutée sur le site Web de l'émission, ou à la position 574 sur Illico. Pour assister en studio au débat de **Droit de Cité** : CIBL 101,5 Montréal, 2, rue Ste-Catherine Est (angle St-Laurent), studio A.

Pour les détails de l'émission **Droit de Cité** et pour voter : [www.droitdecite.info](http://www.droitdecite.info)

Suivez l'émission sur [www.facebook.com/droitcite](https://www.facebook.com/droitcite)

- 30 -

Renseignements :

Martine Meilleur  
Barreau du Québec  
(514) 954-3489  
[medias@barreau.qc.ca](mailto:medias@barreau.qc.ca)

Valérie Crête  
CIBL 101,5 Montréal  
(514) 526-2581, poste 259  
[administration@cibl1015.com](mailto:administration@cibl1015.com)

Annie-Claude Trudeau  
Faits et Causes  
(450) 845-1637  
[redaction@faitsetcauses.com](mailto:redaction@faitsetcauses.com)



Facebook [www.facebook.com/DroitCite](https://www.facebook.com/DroitCite)



Twitter [@DroitCite](https://twitter.com/DroitCite)